



EXTRAIT DE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'INJOUX-GENISSIAT

N° 23/30

Séance du 25 septembre 2023

Membre en Exercice : 14
Présents : 9
Procurations : 2
Votants : 11
Pour : 11
Contre : 0
Abstentions : 0

L'an deux mil vingt-trois, le vingt-cinq septembre à dix-huit heures et trente minutes, le conseil municipal d'Injoux-Génissiat, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Denis MOSSAZ, Maire**.

Date de convocation du Conseil Municipal et affichage : 19 septembre 2023

Membres présents à la séance : Mmes MM. : BILLET Benoît, BLANC Valérie, BOSSON Pascale, CARREZ Laurent (arrivé à 18h45), FILLOD Claude (arrivé à 18h45), FOU CART Bernard, LECOQ Frédéric, MOSSAZ Denis, PRUDHOMME Joël.

Publiée le :

Absents ou excusés : ANDRE Bérengère (Pouvoir à Sophie SELLIER), ARTERO Véronique, BALSEM Lydie (Pouvoir à Denis MOSSAZ), VERDET Patricia (Pouvoir à Pascale BOSSON), SELLIER Sophie (arrivée à 19h25 - n'a pas pris part au vote pour cette délibération).

Secrétaire de séance : Bernard FOU CART

Objet : VALSEO – Convention 2023-2024 – Scolaires 1^{er} degré / Collectivités

Monsieur le Maire donne lecture de la convention transmise par VALSEO dont l'objet est de définir les conditions d'utilisation et de fréquentation du centre nautique par les élèves de l'école primaire.

L'école fréquentera le centre nautique durant les périodes suivantes :

Du 12/09/2023 au 19/10/2023

- Mardi de 14h40 à 15h20 (2 créneaux)
- Jeudi de 9h40 à 10h20 (2 créneaux)

Du 30/04/2024 au 13/06/2024

- Mardi de 14h40 à 15h20 (2 créneaux)
- Jeudi de 9h40 à 10h20 (2 créneaux)

La collectivité acquittera auprès de l'exploitant la somme de 65.96 € HT (soit 79.15 € TTC) pour chaque groupe occupant un créneau.

La convention définit également les obligations à la charge de chacune des parties (exploitant et école) qui sont notamment matérialisées dans le règlement joint à la présente convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **Approuve** les termes de la convention présentée par VALSEO dans le cadre de la fréquentation scolaire 2023-2024 ;
- **Autorise** le maire à signer tout document administratif et/ou financier relatif à cette convention.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an susvisés.

Le secrétaire de séance

Bernard FOU CART

Le Maire



Denis MOSSAZ